



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Lille, le 15 décembre 2014

Service Sécurité Risques et Crises

Cellule PPR

Compte rendu de réunion de présentation du 3 décembre 2014 à LILLE par la DDTM du Nord et l'INERIS sur la gestion opérationnelle du risque lié à la présence de cavités souterraines.

Participants

PIRONE ANDRE – TEMPLEMARS	LEMARCHAND ERWAN – LILLE METROPOLE
CAILLERETZ AMELIE – LILLE METROPOLE	LEFEUVRE LAURE - CYSOING
LEMAHIEU MARJORIE - LILLE METROPOLE	WATELET JEAN-MARC - INERIS
LEMAN PHILIPPE - SECLIN	PINTE JEAN-CLAUDE - INERIS
LALLAMENT JEAN-ROBERT - HELLEMES	HOULLIER LIONEL – DDTM 59
MARIN DELPHINE – VILLENEUVE D'ASCQ	PHILIPPE MANUEL – DDTM 59
NOGA GREGORY - LEZENNES	CANDELLIER JEROME – DDTM 59
VERCRUYSSSE VERONIQUE - LOOS	SCOURNAUX PASCAL – DDTM 59
BADRE JEAN-LUC - VENDEVILLE	HOTTON LUDOVIC – DDTM 59
BERREHOUC GERALDINE - LILLE	

Excusé(s)

VILLE DE WATTIGNIES	VILLE DE LESQUIN
VILLE DE FACHES-THUMESNIL	VILLE DE RONCHIN

Ordre du jour

Afin d'accompagner les collectivités dans la gestion opérationnelle du risque d'effondrement des cavités souterraines, la DDTM du Nord a demandé à l'INERIS de développer une méthodologie et des outils d'aide à l'évaluation et d'aide à la décision. Cette réunion est l'occasion de vous présenter et diffuser les documents de cette étude.

1. Introduction

Après un tour de table, monsieur HOULLIER, directeur adjoint de la DDTM, introduit la présentation qui sera faite en expliquant le contexte et les objectifs de l'étude que la DDTM a confié à l'INERIS.

2. Présentation

Après avoir présenté brièvement l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS) et ses champs d'intervention, messieurs PINTE et WATELET projettent une présentation agrémentée de photos et d'une vidéo sur les phénomènes d'effondrement de cavités.

INERIS détaille ensuite les objectifs de l'étude qui consiste à accompagner les communes dans leur démarche de gestion du risque « cavités » en mettant en place une méthodologie et des outils d'aide aux collectivités dépourvus d'ingénierie.

Les travaux se sont déroulés selon une approche par étapes.

- une première phase de rédaction d'un document de sensibilisation au risque ;
- une deuxième phase de définition d'une méthodologie illustrée par deux cas concrets (cavités accessibles, cavités non accessibles). Des fiches ponctuent cette méthodologie et soulignent les points importants, à ne pas oublier dès lors que l'on est confronté à la problématique cavité ;
- une troisième phase de mise à disposition d'éléments pour la rédaction d'un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre adapté aux compétences des collectivités

3. Echanges

Un débat s'amorce sur les problèmes de gestion des cavités après la disparition du SDICS. Plusieurs communes font part de leurs difficultés, tant sur la gestion des effondrements que sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. A l'exception de la ville de Lille qui s'est dotée d'un service spécialisé et de compétences fortes sur le sujet, les autres communes fonctionnent en mode dégradé.

La DDTM rappelle le contexte de l'étude présentée ici. Il s'agit d'apporter une information homogène à l'ensemble des communes du département, afin qu'elles puissent se faire accompagner par des bureaux d'études compétents (à la fois pour le diagnostic et, en cas de travaux prévus, pour la maîtrise d'oeuvre).

Il ressort des discussions un problème de capacité technique des communes à traiter ce phénomène des cavités, en particulier pour les opérations de traitement ou de comblement qui relèvent de leur compétence (domaine public, voirie...). Les collectivités reconnaissent la qualité des documents présentés, mais formulent des doutes sur la capacité de certains services municipaux à utiliser ces outils mis à disposition par l'Etat : de leur point de vue, l'écriture d'un cahier des charges pour un diagnostic préliminaire ou une maîtrise d'oeuvre nécessite déjà une ingénierie habituée à assurer une maîtrise d'ouvrage travaux.

En matière d'urbanisme, des questions sont posées concernant l'interprétation et l'application des Plans d'Exposition aux Risques (PER), et le besoin exprimé de certaines communes de solliciter une aide à l'instruction ADS. La DDTM rappelle que l'appui aux collectivités pour la prise en compte des risques dans l'urbanisme, tant à l'échelle du SCOT ou du PLUi, qu'à l'échelle de l'ADS, fait partie intégrante de ses missions. L'interlocuteur de référence sur le sujet est la délégation territoriale de Lille.

Lille Métropole fait part d'un travail en cours de finalisation, sur la mise en place d'un service mutualisé à l'échelle communautaire sur les cavités souterraines. Ses missions comprendraient l'appui à l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'inspection et recherche des carrières, l'information du public, l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages.

Lille Métropole signale que les discussions avec les communes sont en cours, et qu'aucune décision politique n'a été prise sur ce projet. Les estimations préliminaires pour la mise en place d'un tel service font état, en fonctionnement, de 800k€/an et 5 ETP, dont le financement serait réparti entre Lille Métropole et les communes intéressées. Des investissements seront également nécessaires pour assurer le démarrage du service (équipement, mise en place d'un SIG communautaire, etc.) : Lille Métropole souhaiterait connaître les possibilités d'aide de l'Etat pour ces investissements.

La DDTM précise que le Plan National Cavitité peut apporter une opportunité pour la communauté urbaine (action 2 et 3), mais que les modalités précises de financement ne sont pas encore connues.

Lille Métropole demande qui solliciter pour présenter son projet et éventuellement candidater à l'appel à projet (PAPRICA) mis en place dans le cadre du Plan National Cavités (courrier du Président au Préfet). M. Lemarchand (LMCU) précise que cela n'interviendra pas avant que l'ensemble des communes intéressées aient été associées.

Les échanges se terminent sur un rappel des sources de financement : principalement le Fonds Barnier (FPRNM), mais la ville de Lille indique aussi avoir recours régulièrement au FEDER. En ce qui concerne le volet urbanisme, les études éventuelles qui seraient nécessaires pourraient être finançables via des crédits dédiés à l'accompagnement du SCOT ou du PLUi.

OBSERVATION(S) :

La présentation et les documents de l'étude seront disponibles, courant janvier, sur le site des services de l'Etat dans le Nord : <http://www.nord.gouv.fr/>.

L'étude est déjà disponible sur le site de l'INERIS : <http://www.ineris.fr/dossiers-thematiques-ineris/144763>.

Un dossier a été remis à l'issue de la réunion aux représentants des collectivités présentes. Un dossier sera joint au présent compte-rendu pour les communes absentes.